

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
9 février 2022

Date d'affichage
21 février 2022

Objet de la Délibération
--------------------------

Participation des communes - budget 2022

N° 11.2022

Séance du 17 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le dix-sept février à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

**Présents :** Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Stéphane FERRIER, David LE GUEN, Philippe SIONNET

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre PIC

\*

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que la Trésorerie a demandé qu'un protocole soit établi pour le versement de la participation des communes au SIVOM.

Il rappelle que jusqu'à présent les versements étaient faits en fonction de la trésorerie des communes et des besoins du SIVOM.

Il propose de délibérer sur les montants suivants, 418 020,17€ pour la commune de La Grave et 209 879,83€ pour la commune de Villar d'Arène.

Il demande que ces sommes soient versées au plus tard le 31 octobre 2022.

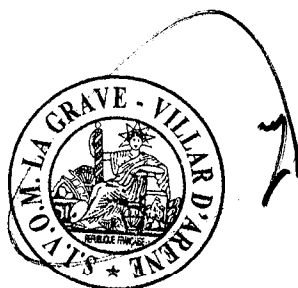
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour les montants de la participation des communes et valide le paiement au plus tard le 31 octobre 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,  
Olivier FONS

Nombre de voix pour : 6  
Nombre de voix contre : 0



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

**AR Prefecture**

005-240500264-20220217-11\_2022-DE  
Reçu le 22/02/2022  
Publié le 22/02/2022